Nations Unies S/2020/876



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 septembre 2020
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de la résolution 2491 (2019)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2491 (2019) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a redemandé de lui faire rapport sur l'application de la résolution 2240 (2015), en particulier pour ce qui est des paragraphes 7 à 10.

2. Le rapport rend compte des faits nouveaux intervenus entre le 6 avril 2020, date de mon précédent rapport (S/2020/275), et le 20 août 2020. Les informations et observations qui y figurent reposent sur les éléments communiqués par les États Membres, les mécanismes internationaux et régionaux concernés et les organismes des Nations Unies.

II. Trafic de migrants et traite des personnes en Méditerranée au large des côtes libyennes

Point sur les faits nouveaux intervenus le long de la route de la Méditerranée centrale

3. La mer Méditerranée reste une voie de passage mortelle pour les réfugiés et les migrants qui tentent d'atteindre les côtes européennes. Au cours de la période considérée, de nombreuses personnes ont à nouveau péri ou disparu en mer sur le chemin de l'Europe, et des milliers ont été renvoyées en Libye où leur intégrité physique reste gravement menacée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estiment qu'entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, 168 réfugiés et migrants ont péri ou disparu en mer sur la route de la Méditerranée centrale, contre 441 au cours de la même période en 2019. Sur ces 168 personnes, au moins 56 étaient parties de Libye[1] (contre 433 en 2019). L'OIM a estimé que 60 autres personnes pourraient avoir trouvé la mort sur la route de la Méditerranée centrale entre le 1er mars et le 31 juillet 2020,

[1] Selon le Projet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les migrants disparus, il y a eu 416 décès pour 23 141 tentatives de traversée au cours des sept premiers mois de 2020 (1,8 %), contre 921 décès pour 11 373 tentatives de traversée au cours des sept premiers mois de 2019 (8,1 %).

20-11110 (F) 040920 040920





victimes de « naufrages invisibles »[2], selon le terme utilisé lorsque la localisation finale d'une embarcation transportant des réfugiés et des migrants ne peut être établie. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes décédées ou disparues après leur retour en Libye. Au-delà de la zone centrale de la Méditerranée, l'OIM et le HCR ont enregistré au moins 24 décès ou disparitions de réfugiés et de migrants dans la zone occidentale entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, et 8 dans la zone orientale, contre 124 et 54, respectivement, pour la même période en 2019.

4. Entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, le HCR et l'OIM ont enregistré environ 20 000 arrivées de réfugiés et de migrants en Europe via les trois principales routes maritimes de la Méditerranée, soit une diminution d'environ 30 % par rapport à la même période en 2019, où plus de 28 000 personnes ont rejoint l'Europe par la mer. La route de la Méditerranée centrale a été empruntée dans environ 60 % des cas, soit par plus de 12 410 réfugiés et migrants partis principalement de Tunisie et de Libye, mais aussi d'Algérie, dont plus de 11 460 sont arrivés en Italie et plus de 950 à Malte. Cela représente une augmentation de 142 % pour cet itinéraire par rapport aux quelque 5 140 arrivées enregistrées entre le 1er mars et le 31 juillet 2019 (3 605 en Italie et 1 535 à Malte, environ). L'augmentation des arrivées en Europe par la route de la Méditerranée centrale est principalement due à l'augmentation des départs depuis la Libye et la Tunisie[3]. Entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, plus de 3 100 migrants et réfugiés ont gagné la Grèce par la route de la Méditerranée orientale et près de 4 200 ont rejoint l'Espagne par la route de la Méditerranée occidentale, contre plus de 14 500 et environ 7 950, respectivement, au cours de la même période en 2019.

5. Entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, le HCR a enregistré 9 500 départs depuis la Libye (82 % d'hommes, 5 % de femmes et 13 % d'enfants), contre quelque 6 636 départs (79 % d'hommes, 6 % de femmes et 15 % d'enfants) au cours de la même période en 2019. L'Union européenne a noté que la Tripolitaine était la région la plus active concernant les départs de Libye pendant la période de référence. Selon l'OIM, plus de la moitié (57 %) des migrants et réfugiés ayant gagné l'Italie depuis la Libye au cours de la période considérée sont partis de Zouara, 14 % de Zaouïa, 5 % de Sabrata et le reste de Qaraboulli, Khoms, Zliten et Tripoli[4]. L'organisation estime qu'environ 60 % des personnes qui sont retournées en Libye étaient parties des régions de Khoms et de Qarapoli, et environ 35 % de celles de Zaouïa et de Zouara.

6. L'Union européenne a estimé que, du 1er mars au 31 juillet 2020, environ 9 050 personnes ont été secourues ou interceptées au cours de 128 opérations[5] menées par divers navires dans les zones couvertes par sa force navale dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) et en Méditerranée (opération IRINI)[6], dont 52 ont été menées par la marine et les garde-côtes libyens.

---

[2] « Naufrages invisibles » s'entend des situations où la localisation d'embarcations transportant des réfugiés et des migrants ne peut être établie, où aucune opération de recherche et de sauvetage n'a été menée, et où aucune organisation non gouvernementale ni aucun parent n'a eu de contact avec des personnes qui se trouvaient à bord pendant au moins un mois après leur disparition.

[3] Entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, l'OIM a enregistré 4 796 arrivées en Italie et à Malte depuis la Libye, via la route de la Méditerranée centrale, et 5 216 arrivées en Italie depuis la Tunisie, contre 2 465 arrivées en Italie et à Malte depuis la Libye et 1 226 arrivées en Italie depuis la Tunisie au cours de la même période en 2019.

[4] La zone de départ de 16 % des migrants et réfugiés qui ont rallié l'Italie depuis la Libye n'est pas connue.

[5] 128 opérations de sauvegarde de la vie humaine en mer ayant vu la participation d'une unité navale (civile ou militaire).

[6] Selon l'Union européenne, les zones couvertes par EUNAVFOR MED dans le cadre des opérations SOPHIA et IRINI sont en grande partie les mêmes, la zone d'opération d'IRINI ayant été étendue vers le nord jusqu'au 37e parallèle nord.

7. Selon les données du HCR, entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, 45 % des personnes parties de Libye ont été secourues ou interceptées par les garde-côtes libyens dans les zones de recherche et de sauvetage de la Libye et de Malte, 24 % ont été secourues par les autorités italiennes, 8 % ont réussi à atteindre l'Italie par leurs propres moyens, 7 % ont été secourues par des organisations non gouvernementales (ONG), 7 % ont été secourues par les forces armées maltaises, 4 % ont été secourues ou interceptées par des navires marchands (qui ont débarqué en Libye environ un quart des personnes secourues ou interceptées, et les autres en Italie ou à Malte), et un petit pourcentage (3 %) par des bateaux de pêche (certains au nom des autorités maltaises).

Méthodes des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains

8. L'Union européenne a indiqué que l'absence d'institutions étatiques efficaces et l'instabilité persistante en Libye ont créé un espace dans lequel les activités illicites, notamment la traite des personnes et le trafic d'êtres humains, pouvaient prospérer. Elle a noté que les passeurs de migrants et les trafiquants d'êtres humains continuaient d'utiliser principalement des embarcations pneumatiques ou en bois et, dans une moindre mesure, des embarcations en fibre de verre. Les groupes de passeurs de la zone de départ occidentale, qui s'étend de Tripoli à Bou Kammach, utilisent principalement des embarcations en bois, et ceux opérant dans la zone de départ orientale, qui s'étend de Tripoli à Misrata, utilisent principalement des embarcations pneumatiques, et occasionnellement des embarcations en fibre de verre. Le tarif individuel pour le transport vers l'Europe est resté le même que lors des périodes de référence précédentes, le coût du voyage en bateau pneumatique variant de 500 à 1 400 euros, contre 800 à 1 500 euros pour une traversée en bateau en bois, selon la taille du bateau et le nombre de personnes à bord. Sachant que les bateaux pneumatiques peuvent accueillir jusqu'à 120 personnes, les passeurs de migrants et trafiquants d'êtres humains pourraient gagner jusqu'à 168 000 euros par bateau. L'OIM et le HCR ont constaté que si les embarcations utilisées pour voyager vers l'Europe étaient souvent impropres à la navigation et surchargées, les bateaux pneumatiques embarquaient globalement moins de passagers qu'au plus fort de la crise, en 2017. Souvent, les passeurs ne fournissent pas suffisamment de nourriture et d'eau, et ne distribuent pas de gilets de sauvetage.

9. L'Union européenne a indiqué que les tactiques employées par les passeurs sont restées les mêmes qu'au cours de la période précédente. La majorité des bateaux servant à faire passer clandestinement des migrants et des réfugiés par la route de la Méditerranée centrale n'ont pas assez de carburant pour atteindre les côtes européennes, mais en ont suffisamment pour sortir de la limite de 12 milles marins des eaux territoriales libyennes. Au cours de la période considérée, le HCR a observé que des bateaux s'éloignaient des côtes libyennes pour tenter de sortir de la zone de recherche et de sauvetage de la Libye afin d'éviter d'être interceptés par la marine et les garde-côtes libyens, de rendre plus probable le sauvetage par des acteurs européens ou d'atteindre directement l'Europe. L'Union européenne a en outre indiqué que, pour éviter d'être appréhendés par la marine et les garde-côtes libyens, les passeurs laisseraient des groupes de réfugiés et de migrants voyager seuls, en leur donnant des instructions de base sur la manière de naviguer en mer à l'aide d'un système GPS ou en les orientant vers des plateformes pétrolières situées au large des côtes libyennes. Dans certains cas, lorsqu'ils atteignent un certain point situé hors des eaux territoriales, indiqué par le GPS, les occupants de l'embarcation utilisent un téléphone par satellite pour contacter le centre de coordination des sauvetages maritimes de Rome ou des ONG afin de se signaler et d'attendre l'arrivée des secours. Dans certains cas, les directives fournies par les trafiquants étaient seulement de garder le cap jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de carburant.

Situation des migrants et des réfugiés en Libye

10. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises dans mes rapports précédents, notamment ceux publiés sous les cotes S/2020/275 et S/2020/832, au vu des risques considérables de violation des droits de l'homme et de pratiques dangereuses qui existent en Libye, celle-ci ne peut être considérée comme un lieu sûr aux fins du débarquement de réfugiés et de migrants en vertu du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit de la mer. Pourtant, des réfugiés et des migrants continuent d'être débarqués en Libye, principalement après avoir été interceptés par la marine ou les garde-côtes libyens, mais aussi par des navires privés, sur ordre d'un centre de coordination des sauvetages maritimes ou d'un État Membre. La plupart des personnes qui sont débarquées en Libye sont ensuite envoyées dans des centres de détention. Selon le HCR, entre le 1er mars et le 31 juillet 2020, environ 4 450 réfugiés et migrants ont été interceptés et débarqués en Libye, contre environ 3 700 personnes au cours de la même période en 2019. Selon l'OIM, 60 % des réfugiés et des migrants débarqués par les garde-côtes libyens au cours de la période considérée l'ont été au point de débarquement d'Abou Sitta, à Tripoli, et 23 % au port principal de Tripoli[7]. Des rapports ont fait état de pratiques d'interception dangereuses et d'usage de la force lors des débarquements. Le 27 juillet, trois migrants ont été tués et deux autres blessés lors d'une fusillade au point de débarquement de Khoms, peu après qu'ils ont été débarqués avec 60 autres personnes par les garde-côtes libyens[8]. Le 10 avril, des tirs d'artillerie sur le port principal de Tripoli, où une opération de débarquement venait de se terminer, ont mis en danger la vie de réfugiés et de migrants, ainsi que celle du personnel de l'OIM, du HCR et du Comité international de secours fournissant une aide humanitaire et de fonctionnaires libyens.

11. Le HCR a indiqué que les personnes interceptées en mer par les autorités libyennes au cours de la période de référence provenaient principalement du Soudan (50 %), du Bangladesh (19 %) et du Mali (8 %)[9]. Sur la base des données disponibles, les hommes adultes représentaient environ 85 % des personnes débarquées, les femmes 8 % et les enfants 7 %[10]. Les informations sur la nationalité, l'âge ou le sexe des personnes débarquées en Libye n'ont pas toujours pu être recueillies en raison de la rapidité des débarquements et des transferts ultérieurs, des difficultés qu'ont parfois rencontré certains organismes pour accéder aux sites de débarquement afin d'assurer un suivi et de l'absence de communication systématique de ces chiffres par les autorités libyennes. Les données relatives aux réfugiés et aux migrants interceptés qui sont handicapés ne sont pas systématiquement enregistrées, mais selon les estimations 15 % des personnes débarquées souffrent d'une forme de handicap. Malgré les difficultés, l'OIM et le HCR, en coopération avec le Comité international de secours, ont continué de fournir une assistance médicale et des articles de secours essentiels aux personnes débarquées avant leur transfert par les autorités libyennes vers les centres de détention et d'autres destinations. Durant la pandémie de COVID-19, l'OIM a soutenu les garde-côtes libyens en leur fournissant des équipements de protection individuelle ainsi que des appareils de mesure de la température corporelle. En raison du manque de ressources et de capacités de dépistage limitées, le centre

---

[7] À titre de comparaison, au cours de la même période en 2019, selon l'OIM, 47 % des débarquements opérés par les garde-côtes libyens ont eu lieu au point de débarquement de Khoms, et 34 % à celui d'Abou Sitta, à Tripoli.

[8] HCR, « UNHCR urges investigation following deadly incident at Libya disembarkation point » (28 juillet 2020) et OIM, « IOM deplores killing of two migrants returned from sea to Libya » (28 juillet 2020).

[9] Les pourcentages sont calculés sur la base des personnes dont la nationalité était connue. Les données sur la nationalité ne sont pas disponibles pour 22 % des personnes débarquées.

[10] Les pourcentages sont calculés sur la base des personnes dont l'âge et le sexe étaient connus.

national de contrôle des maladies de la Libye n'a effectué des contrôles médicaux au débarquement que dans certains cas, principalement dans la région de Tripoli.

12. La Libye a adhéré à sept des neuf principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en 2004[11]. La Libye n'est pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mais elle est signataire de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Elle n'a toutefois pas encore adopté de législation en matière d'asile ni établi de procédures d'asile, et les autorités libyennes ne reconnaissent toujours pas pleinement le mandat du HCR, qui consiste à fournir et à superviser l'application de la protection internationale des réfugiés. En vertu de la loi libyenne, toute entrée, séjour ou départ irrégulier continue d'être criminalisé, et les migrants et réfugiés débarqués continuent d'être soumis à une détention arbitraire et indéfinie par la Direction de la lutte contre les migrations illégales de la Libye. La politique officielle de placement en détention des migrants étant toujours en vigueur en Libye, l'OIM et le HCR ont signalé que, du 1er mars au 31 juillet 2020, environ la moitié des réfugiés et des migrants débarqués en Libye ont été transférés dans des centres de détention gérés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales. Plus de 20 % d'entre eux ont été libérés ou se sont échappés immédiatement après leur débarquement. Dans au moins un cas, survenu à la fin de juillet 2020, des personnes qui cherchaient à s'échapper ont été abattues et certaines ont été tuées[12]. Plus de 1 200 personnes débarquées ont été emmenées dans un centre d'enquête et de transit qui fait l'objet de signalements pour des atteintes aux droits de l'homme.

13. Au 31 juillet 2020, on estime que plus de 2 780 personnes étaient enfermées dans les centres de détention gérés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales dans toute la Libye, dont 44 % de personnes relevant de la compétence du HCR et 22 % d'enfants. Les conditions de détention demeurent épouvantables, les mauvais traitements persistent, y compris la torture, les disparitions forcées et la violence sexuelle et fondée sur le genre, et la nourriture et les soins de santé continuent de manquer. Les hommes et les garçons sont régulièrement menacés de violence lorsqu'ils appellent leur famille pour les inciter à faire pression sur ces dernières afin qu'elles envoient de l'argent pour payer leur rançon. Des migrants et des réfugiés ont été visés par des tirs alors qu'ils tentaient de s'échapper, ce qui a provoqué des blessures et des décès. Les migrants jugés trop faibles pour survivre sont souvent transférés dans les hôpitaux proches ou laissés pour morts dans la rue ou dans des buissons.

14. Malgré la surpopulation, les centres de détention de Tariq al-Sikka, à Tripoli, de Nasser, à Zaouiya, de Dahr el-Jabal, à Zintan, et de Souq el-Khamis (Khoms 2), qui sont administrés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales, continuent d'accueillir de nouveaux réfugiés et migrants après leur arrestation ou leur interception en mer. Dans le centre de Souq el-Khamis, des fonctionnaires de l'autorité en question et des policiers ont battu avec des barres en métal des détenus

---

[11] La Libye a ratifié plusieurs instruments conventionnels pertinents qui s'appliquent sans discrimination aux réfugiés et aux migrants, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

[12] HCR, « UNHCR urges investigation following deadly incident at Libya disembarkation point » (28 juillet 2020) et OIM, « IOM deplores killing of two migrants returned from sea to Libya » (28 juillet 2020).

qui protestaient contre leurs conditions de vie déplorables, leur infligeant des blessures. Dans les centres de détention de Dahr el-Jabal, à Zintan, et de Souq el-Khamis, les détenus ont été maintenus dans des cours non couvertes et exposés à une chaleur extrême. D'autres ont été détenus dans des cellules sans ventilation, électricité ou autre type d'éclairage. De nombreux détenus n'ont pas reçu de matelas et dorment à même le sol. L'Organisation des Nations Unies continue de recevoir des informations faisant état d'extorsions de fonds, de travail forcé et de disparitions de migrants et de demandeurs d'asile dans les centres de détention de Souq el-Khamis, de Nasser et d'Abou Essa, à Zaouiya. On estime que, par peur des représailles et des violences, les personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne correspond pas au modèle dominant sont peu susceptibles de se manifester pour signaler des abus et demander la protection et l'aide urgente dont elles ont besoin. Les réfugiés et les migrants handicapés continuent d'être particulièrement exposés à la violence dans les centres de détention.

15. Les migrants et les réfugiés détenus en Libye, tant les femmes et les filles que les hommes et les garçons, restent très exposés à la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment au viol, qui est utilisée comme une forme de torture et qui, dans certains cas, peut entraîner la mort. Des violences sexuelles sont commises par des fonctionnaires de l'autorité chargée de la lutte contre les migrations illégales et des membres de groupes armés non étatiques, et utilisées de façon routinière pour contrôler et humilier les migrants et les réfugiés, toujours en toute impunité. En général, les femmes et les filles sont détenues dans des établissements où tous les gardiens sont des hommes. Elles sont soumises à des fouilles à nu par des gardiens, devant d'autres gardiens, et n'ont jamais accès à des installations sanitaires préservant leur intimité. Elles n'ont pas non plus accès à des services de santé sexuelle et procréative, notamment à des produits d'hygiène menstruelle et à des services destinés aux femmes enceintes ou allaitantes. Les femmes enceintes subissent non seulement les mêmes menaces de viol et d'autres formes d'atteintes sexuelles que toutes les autres femmes, mais elles ont en outre un accès très limité, voire inexistant, aux soins de santé dont elles ont besoin, ce qui entraîne souvent de fausses couches[13]. L'ONU a également reçu des informations selon lesquelles des garçons du centre de détention d'Abou Essa, à Zaouiya, auraient été victimes d'atteintes sexuelles.

16. L'ONU continue de recevoir des informations selon lesquelles des armes lourdes et des munitions seraient stockées dans plusieurs centres de détention libyens. Les réfugiés et les migrants dans les centres de détention continuent d'être soumis au travail forcé, notamment le chargement d'armes et la réparation des mitrailleuses et des voitures appartenant à des groupes armés. L'Organisation a également reçu des allégations crédibles concernant le recrutement forcé de réfugiés et de migrants. Les affrontements actuels entre groupes armés non étatiques à Tripoli, qui ont commencé après le retrait de l'Armée nationale libyenne des lignes de front de la région de Tripoli, vont probablement se poursuivre et pourraient mettre encore plus en danger la vie des migrants et des réfugiés, y compris ceux qui se trouvent dans les centres de détention. Plus d'un an après l'attaque aérienne du 2 juillet 2019 par un drone sur le centre de détention de Tajoura, dans la banlieue de Tripoli, qui a causé la mort de plus de 50 réfugiés et migrants et en a blessé beaucoup d'autres, les responsables n'ont toujours pas eu à répondre de leurs actes.

17. Outre les violations signalées dans les centres de détention administrés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales, des rapports font état de graves violations des droits de l'homme, notamment des droits de l'enfant, dans des centres

[13] Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) : « Desperate and Dangerous: Report on the human rights situation of migrants and refugees in Libya » (2018).

de détention gérés par des groupes armés affiliés au Gouvernement d'entente nationale, qui ont vu passer des centaines de personnes. Les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants ont détenu des centaines de migrants et de réfugiés dans des camps à l'intérieur et à la périphérie de plusieurs villes[14]. Certains de ces camps sont sous le contrôle de groupes armés libyens, y compris de groupes affiliés à l'Armée nationale libyenne ou au Gouvernement d'entente nationale, et sont généralement gérés par des ressortissants étrangers. Fin mai, dans l'un de ces camps, situé dans la ville de Mezda, au sud-ouest de Tripoli, 26 migrants du Bangladesh et 4 d'Afrique subsaharienne ont été abattus par des proches de passeurs, tandis que 11 autres migrants ont été gravement blessés[15]. Le personnel médical de l'OIM qui a orienté les personnes dans un état critique vers des cliniques à Tripoli a signalé que certains migrants portaient des traces de coups et des stigmates de violence physique. Au 31 juillet 2020, aucune arrestation n'avait été signalée en relation avec cet événement.

18. Selon le HCR, depuis juin 2020, plus de 100 personnes sont arrivées à Tripoli en provenance de camps tenus par des trafiquants à Bani Walid, dont un jeune demandeur d'asile qui est décédé peu après avoir atteint Tripoli. L'état de santé de ces personnes était souvent très mauvais et requérait une aide d'urgence[16]. L'ONU en Libye a en outre reçu des informations selon lesquelles les corps de migrants et de réfugiés qui étaient détenus dans des camps de trafiquants et de passeurs auraient été jetés dans des rivières asséchées et dans le désert[17] à la suite de décès causés par des tortures, des tirs d'arme à feu et des maladies. Les atteintes constatées en Libye viennent s'ajouter aux périls extrêmes et aux violations des droits de l'homme que les réfugiés et les migrants subissent en tentant de gagner la Libye depuis l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est[18].

19. Le 28 avril, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait part de ses graves préoccupations concernant les expulsions collectives et les déportations sommaires de migrants et de demandeurs d'asile de Libye, sans procédure régulière ni respect du principe de non-refoulement, notant que ces pratiques violaient les obligations internationales de la Libye en matière de droits de l'homme.

III. Impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la situation en Méditerranée centrale et sur la situation des migrants et réfugiés en Libye

20. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore accru la vulnérabilité des migrants et des réfugiés, notamment ceux qui sont retournés en Libye après avoir été interceptés en mer[19]. Les 8 et 9 avril respectivement, l'Italie et

[14] À Tazerbo, Koufra, Brak el-Chati, Choueïrif, Bani Walid, Zaouiya, Nessma et Mezda.

[15] Les 26 ressortissants bangladais se seraient rendus en Libye (Benghazi) après avoir effectué plusieurs escales entre janvier 2019 et mars 2020.

[16] HCR, « UNHCR expresses condolences over tragic death of asylum-seeker in Libya, urges more action against criminal smuggling and trafficking » (24 juillet 2020).

[17] À Mezda, Choueïrif, Brak el-Chati et Bani Walid.

[18] HCR et Centre de migration mixte : « On this journey no one cares if you live or die: abuse, protection, and justice along routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean coast », 29 juillet 2020.

[19] HCR et OIM : « COVID-19 and mixed population movements », mai 2020 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) : « Addressing Emerging Human Trafficking Trends and Consequences of the COVID-19 pandemic », juillet 2020.

Malte ont déclaré leurs ports peu sûrs pour le débarquement en raison de la pandémie de COVID-19. En avril également, Malte a annoncé qu'elle ne pouvait pas assurer le sauvetage des personnes en détresse en mer et a demandé à plusieurs reprises à des bateaux de pêche privés de porter assistance en son nom à des embarcations en détresse qui transportaient des réfugiés et des migrants. À la mi-avril, un navire a intercepté dans la zone de recherche et de sauvetage de Malte des réfugiés et des migrants qui ont ensuite été débarqués en Libye. Parmi les personnes qui se trouvaient à son bord, 12 sont mortes ou ont disparu en mer[20]. Il a été fait état de lenteurs dans l'assistance portée aux bateaux signalés en détresse en mer. Certains navires d'ONG ont vu leurs opérations temporairement suspendues après un débarquement en raison des procédures de quarantaine mises en place pour lutter contre la COVID-19, ou pour des raisons administratives ou techniques. En conséquence, durant plusieurs semaines au cours de la période considérée, aucun navire d'ONG n'a effectué de missions de recherche et de sauvetage sur la route de la Méditerranée centrale, ce qui s'est traduit par des risques accrus pour les réfugiés et les migrants dans ce secteur. Selon le HCR, entre janvier et juillet 2020, le délai moyen entre le sauvetage de migrants par des ONG ou des navires marchands et le débarquement des personnes secourues était de quatre jours, voire plus dans certains cas, ce qui a eu un impact négatif sur la santé mentale des personnes à bord, entraînant dans certains cas une anxiété extrême ou des tentatives de suicide.

21. À partir de la fin avril, Malte a commencé à transférer les personnes secourues en mer sur des navires touristiques commerciaux au large des côtes maltaises à des fins de quarantaine. Ces navires sont restés opérationnels jusqu'au début de juin, certains migrants et réfugiés ayant passé jusqu'à 39 jours en quarantaine avant d'être débarqués à Malte. L'Italie a également utilisé des navires amarrés au large, sur lesquels les réfugiés et les migrants sauvés en mer ont dû observer une quarantaine de 14 jours avant d'être autorisés à débarquer.

22. Le HCR a dénoncé les risques liés à l'allongement des délais d'intervention et de débarquement, et a appelé à une plus grande solidarité et à un partage des responsabilités concernant la recherche et le sauvetage en Méditerranée[21]. Le 8 mai, le HCDH a exprimé sa profonde inquiétude quant aux refoulements coordonnés et au défaut d'assistance aux bateaux de migrants en Méditerranée centrale, ainsi qu'aux informations selon lesquelles les autorités maltaises auraient demandé à des navires commerciaux de repousser en haute mer des embarcations de migrants en détresse. Le HCDH a en outre demandé la levée immédiate des restrictions sur les activités de sauvetage des navires des ONG[22]. Après la mort d'au moins 45 migrants et réfugiés dans le plus grand naufrage enregistré au large des côtes libyennes en 2020, l'OIM et le HCR ont appelé, le 19 août, à une action urgente pour renforcer la capacité de recherche et de sauvetage afin de répondre aux appels de détresse[23].

23. En juin et juillet 2020, plus de 100 migrants et réfugiés sauvés en mer après être partis de Libye ont été testés positifs à la COVID-19, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la possibilité que le virus se propage parmi les réfugiés et les migrants en Libye, qui n'ont souvent pas accès aux services de santé. Alors que la pandémie fait rage, la situation dans les centres de détention est très préoccupante en raison de la surpopulation, qui rend impossible la distanciation sociale, et des mauvaises

---

[20] Lors d'un événement similaire, en date du 15 avril, un navire aurait débarqué 51 migrants et 5 cadavres au point de débarquement d'Abou Sitta, en Libye. Il a également été signalé qu'un navire marchand avait débarqué des migrants et des réfugiés en Libye à la fin du mois de mai.

[21] Commentaire du HCR sur la recherche et le sauvetage en Méditerranée centrale, par Gillian Triggs, Haute-Commissaire assistante chargée de la protection, 1er mai 2020.

[22] Note de synthèse du HCDH sur le sauvetage de migrants en Méditerranée, 8 mai 2020.

[23] OIM et HCR, « IOM, UNHCR call for urgent action after 45 die in largest recorded shipwreck off Libya coast in 2020 », 19 août 2020.

conditions sanitaires et d'hygiène. Dans de nombreux cas, la gravité de l'état nutritionnel et des pathologies des détenus, dont certains souffrent de tuberculose, expose ces derniers à un risque accru de contracter la COVID-19. La possibilité déjà limitée qui était offerte aux détenus de sortir temporairement pour chercher du travail afin de subvenir à leurs besoins essentiels a été fortement réduite du fait de la pandémie, faisant peser une pression socio-économique accrue sur les réfugiés et les migrants en Libye. Selon l'OIM, le taux de chômage des migrants en Libye est passé de 7 % à 24 % entre février et la fin d'avril. La fermeture des frontières, la détérioration de la situation socio-économique en Libye et le manque d'accès aux services de base ont davantage incité les réfugiés et les migrants présents en Libye à recourir aux services de passeurs. Un rapport récent basé sur les résultats de plusieurs enquêtes menées auprès de survivants et d'organisations œuvrant sur le terrain dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes a révélé que la restriction des déplacements et la perte de possibilités économiques exposent les migrants, en particulier les travailleuses migrantes, à un risque accru de traite[24]. La pandémie de COVID-19 a également mis à rude épreuve les ressources humanitaires, affectant la capacité des acteurs humanitaires en Libye à fournir une assistance aux victimes de la traite, aux réfugiés et aux migrants, et à exercer d'importantes fonctions de suivi.

IV. Mesures visant à lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes et efforts connexes

24. Bien qu'elle soit à la fois un pays de destination et de transit pour les migrants clandestins et les victimes de la traite, la Libye ne dispose pas d'une législation autonome érigeant en infraction la traite des personnes. Ainsi que je l'ai souligné dans mon dernier rapport (S/2020/275), nombre de passeurs de migrants et de trafiquants d'êtres humains continuent d'être protégés par des milices bien connues[25]. L'instabilité du climat politique et des conditions de sécurité en Libye continue d'être un terreau fertile à l'essor de réseaux de trafic de migrants et de traite des personnes. Ces réseaux tirent parti de la faiblesse des institutions chargées de la gestion des frontières et de l'état de droit. La poursuite des combats, en particulier dans l'ouest et dans le centre du pays, a créé les conditions nécessaires à la réactivation ou au renforcement des réseaux de trafic de migrants[26].

25. Les États Membres ont poursuivi leurs efforts pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes, en appui à la résolution 2240 (2015) et à celle adoptée ultérieurement, la résolution 2491 (2019), notamment en collectant des informations ainsi qu'en renforçant les capacités des autorités libyennes et en leur fournissant un appui. Les six personnes inscrites le 7 juin 2018 sur la liste du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye au motif de leur implication dans le trafic de migrants, ont continué à faire l'objet de mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs[27]. En mars 2020, deux trafiquants de personnes mentionnés dans le rapport

---

[24] Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, et ONU-Femmes : « Addressing Emerging Human Trafficking Trends and Consequences of the COVID-19 pandemic ».

[25] Voir également S/2019/914.

[26] En particulier dans des régions comme Nesma, Mezda, Sabrata et Zaouiya/Abou Issa, Bou Kammach et Abou Sourra.

[27] Comme signalé précédemment (voir S/2020/275, par. 16), le Groupe d'experts sur la Libye a constaté des difficultés quant à l'obtention auprès des États Membres d'informations sur l'application des sanctions ciblées.

final du Groupe d'experts des Nations Unies sur la Libye pour 2018[28] ont été arrêtés lors d'opérations distinctes en Éthiopie. Il reste malaisé d'évaluer l'incidence conjuguée de ces mesures.

26. Le 31 mars 2020, l'Union européenne a mis fin à son opération militaire dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) et a lancé une nouvelle opération dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, l'opération EUNAVFOR MED IRINI. Cette dernière a pour objet principal d'assurer le respect de l'embargo des Nations Unies sur les armes imposé à la Libye. Au titre du mandat correspondant, des tâches secondaires doivent être entreprises dans le cadre de l'opération, notamment des efforts pour contribuer à l'application des mesures imposées par l'ONU pour empêcher l'exportation illicite de pétrole depuis la Libye ; la perturbation du mode de fonctionnement des réseaux de trafic d'êtres humains et de traite des personnes dans la région de la Méditerranée centrale ainsi que le renforcement des capacités et la formation des garde-côtes et de la marine libyens. Bien que la recherche et le sauvetage ne figurent pas dans le mandat de l'opération IRINI, l'Union européenne a fait savoir que les navires de l'opération mèneraient des actions de sauvetage s'ils trouvaient une personne en détresse en mer, conformément aux obligations découlant du droit international[29].

27. Depuis 2004, la Libye est partie au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Comme indiqué dans le rapport précédent, pour que la garde côtière et la marine libyennes puissent petit à petit appliquer elles-mêmes ces protocoles dans les eaux territoriales du pays, l'opération EUNAVFOR MED a progressivement adopté une position de deuxième ligne en se concentrant sur des efforts de renforcement des capacités, à partir de juin 2017 et jusqu'à sa clôture le 31 mars 2020. Cela s'est traduit par la fourniture d'équipements, les garde-côtes et la marine libyens assumant désormais de plus en plus activement l'ensemble des responsabilités de la garde côtière dans leurs eaux territoriales libyennes et au-delà, y compris la recherche et le sauvetage dans la région libyenne de recherche et de sauvetage. Selon l'Union européenne, la garde côtière et la marine libyennes ont prouvé qu'elles étaient capables de coordonner plusieurs navires et événements en même temps, en assurant des fonctions de maintien de l'ordre et de garde-côtes, y compris la nuit. Au cours de la période de référence, aucune formation n'a eu lieu dans le cadre de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA du 1er mars jusqu'à sa clôture le 31 mars 2020[30]. Depuis le lancement de l'opération IRINI, les activités de renforcement des capacités et de formation, y compris la surveillance, restent « gelées » au 31 juillet 2020 en attendant l'accord du Gouvernement d'entente nationale libyen. Du fait de la crise de COVID-19, l'opération IRINI a conçu une série de cours en ligne que pourraient suivre les stagiaires libyens lors de la reprise de la formation.

28. L'Union européenne a indiqué que, jusqu'à sa clôture le 31 mars 2020, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a poursuivi les patrouilles aériennes dans sa zone d'opération dans les zones établies au sein de la région libyenne de recherche et de sauvetage, principalement au nord de la Tripolitaine et au large des eaux

[28] S/2018/812 et S/2018/812/Corr.1.

[29] Remarques du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell, suite au lancement de EUNAVFOR MED IRINI, 31 mars 2020.

[30] Selon l'Union européenne, l'opération SOPHIA a poursuivi le suivi de la garde côtière et de la marine libyennes jusqu'à sa clôture le 31 mars.

territoriales libyennes. En mars 2020, l'opération a effectué 40 vols, soit un total de 161 heures de vol. Depuis son lancement le 31 mars jusqu'au 31 juillet 2020, l'opération EUNAVFOR MED IRINI a effectué 111 vols (620 heures de vol) dans sa zone d'opération pour soutenir sa tâche secondaire consistant à perturber le mode de fonctionnement des réseaux de trafic et de traite des êtres humains. L'Union européenne a noté que les informations relatives aux bateaux en détresse ou en détresse potentielle (tels que les bateaux impropres à la navigation) étaient partagées avec tous les centres de coordination des sauvetages maritimes compétents. Après la fermeture de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA, la cellule d'information sur la criminalité[31], qui a contribué à l'échange d'informations au sein de l'Union européenne sur les activités criminelles en Méditerranée centrale, a été transférée au quartier général de l'opération IRINI.

29. Jusqu'à sa clôture le 31 mars 2020, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a partagé des informations et s'est coordonnée avec plusieurs agences de l'Union européenne ainsi qu'avec des organisations et entités nationales, internationales et régionales afin d'aider à dégager une compréhension commune du mode de fonctionnement des passeurs et des principaux facteurs et phénomènes affectant la zone d'opération[32]. La coopération entre l'opération et le parquet national italien chargé de la lutte contre la mafia et le terrorisme a également permis de poursuivre plus efficacement les personnes impliquées dans la traite des personnes. Avec la mise en place de l'opération EUNAVFOR MED IRINI le 31 mars 2020, des demandes de reconduction des accords de coopération ont été envoyées aux principaux partenaires de l'opération SOPHIA[33]. Au 31 juillet 2020, la plupart de ces demandes avaient été accordées et mises en œuvre.

30. Fin mai, Malte et la Libye ont signé un mémorandum d'accord pour créer deux centres destinés à améliorer la coordination et le soutien dans la lutte contre l'immigration clandestine. Le 13 juillet, l'Italie a accueilli un sommet ministériel par visioconférence auquel ont participé l'Union européenne, certains de ses États membres ainsi que la Libye et d'autres pays d'Afrique du Nord. Les débats ont porté sur la lutte contre le trafic de migrants et sur une politique de retour efficace[34]. L'Égypte a fait savoir qu'elle avait appliqué des mesures plus strictes pour lutter contre l'immigration clandestine transitant par ses côtes et qu'elle continuait à renforcer les contrôles de ses frontières maritimes avec la Libye.

31. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en juillet 2020, l'Union africaine a lancé un nouveau programme sur la migration et la santé dans lequel elle reconnaît que de nombreux migrants, réfugiés et personnes déplacées n'ont pas un accès satisfaisant aux services de santé et vivent et travaillent dans des conditions défavorables, ce qui les rend vulnérables à de nombreux risques sanitaires. Les participants à un webinaire organisé par l'Union africaine ont souligné l'importance pour l'Afrique d'élaborer une initiative politique à l'échelle du continent sur les migrations et la santé afin de mettre en évidence les principales priorités sur lesquelles les interventions de l'Union africaine pourraient s'appuyer. L'ONU continue de soutenir l'Union africaine dans ces initiatives.

---

[31] Voir également S/2019/711, par. 25.

[32] Voir également (S/2020/275), par. 22.

[33] Les principaux partenaires sont Frontex, Europol, Eurojust, l'OIM, l'OSCE, INTERPOL, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Parquet national italien chargé de la lutte contre la mafia et le terrorisme, la Cour pénale internationale, la MANUL et la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye.

[34] Voir www.interno.gov.it/it/stampa-e-comunicazione/comunicati-stampa/traffico-migranti-vertice-ministri-dellinterno-lunedi-13-luglio.

V. Aide à la Libye et mesures de lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes

32. Le 29 juillet 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Centre de migration mixte du Conseil danois pour les réfugiés ont publié un rapport détaillant comment la plupart des réfugiés et des migrants empruntant les routes méditerranéennes souffrent ou sont témoins d'une brutalité et d'une inhumanité indicibles aux mains de passeurs, de trafiquants, de milices et même, dans certains cas, de représentants de l'État[35]. Y sont formulées des recommandations pour prévenir et combattre les risques de traite, d'exploitation et autres risques liés à la protection auxquels sont confrontés les réfugiés et les migrants en déplacement.

33. En juin 2020, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OIM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé une étude conjointe sur le trafic de migrants et la traite des personnes en Libye. En juin 2020, le HCR a lancé deux projets de recherche et de recensement pour promouvoir la mise en place de réseaux de protection et d'un centre de communication avec les populations locales dans toute l'Afrique du Nord afin de sensibiliser aux risques de traite et d'exploitation, de faciliter la divulgation des informations sur les victimes de la traite et les personnes risquant d'en être victimes, et d'améliorer leur accès à des papiers d'identité, à la protection internationale, à la justice et à des solutions.

34. L'Observatoire sur le trafic de migrants[36]a continué de collecter des données, des informations et des analyses sur le trafic de migrants, en menant des activités de recherche en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord et en Europe du Sud afin de fournir une vue d'ensemble actualisée des tendances du trafic dans ces régions. Les informations recueillies pour l'Observatoire seront accessibles sur une plateforme en ligne qui devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2020. En mai 2020, plusieurs bureaux de pays de l'OIM ont lancé une étude conjointe sur les pratiques des trafiquants le long de la route de la Méditerranée centrale, en particulier en Algérie, en Libye, au Mali et au Niger, qui devrait être achevée d'ici octobre 2020. L'OIM a demandé à ce qu'un guide pratique sur les mécanismes de lutte contre la traite et le trafic existants dans la région soit élaboré pour renforcer la coopération entre les autorités publiques[37].

35. Du 1er mars au 31 juillet 2020, le HCR et ses partenaires, le Comité international de secours, Première urgence-Aide Humanitaire Internationale et l'organisme libyen d'aide humanitaire, ont effectué 43 visites de suivi de la protection ou visites médicales dans des centres de détention gérés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales. Cependant, le HCR et le personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) chargé des droits humains n'a pas eu d'accès régulier aux centres de détention gérés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales en raison des restrictions de sécurité ainsi que des obstacles bureaucratiques posés par les autorités carcérales. L'OIM a continué de fournir une assistance humanitaire sans entrave aux migrants dans les centres de détention gérés par la Direction de la lutte contre les migrations illégales. Depuis le mois d'avril, dans le cadre de la réponse humanitaire à la COVID-19, les équipes de l'OIM chargées de la santé des migrants, le HCR et les partenaires humanitaires ont fourni une assistance vitale pour des raisons humanitaires dans les centres de détention, en particulier des kits de soins et d'hygiène. La communication avec les populations locales a également été renforcée pour assurer une communication plus efficace sur les risques ainsi que

---

[35] HCR et Centre de migration mixte : « On this journey no one cares if you live or die ».

[36] Voir S/2020/275, par. 33.

[37] Le projet porte sur 18 pays et institutions régionales, dont les principaux pays d'origine et de transit et les principaux pays de destination.

l'accès à l'information et aux services pour les plus vulnérables. L'OIM a également mené des campagnes de prévention sanitaire et de sensibilisation à la COVID-19 dans les centres de détention ainsi que des interventions régulières de fumigation et de désinfection. Elle a également fourni des équipements de protection individuelle à l'usage des détenus et du personnel.

36. Au cours de la période à l'examen, l'ONU a continué de faire campagne pour que les réfugiés et les migrants soient libérés et que d'autres solutions soient mises en place à la suite d'une interception ou d'un sauvetage en mer, et de collaborer avec les autorités libyennes à ces fins[38]. L'équipe de pays des Nations Unies en Libye a poursuivi sa collaboration avec les autorités nationales compétentes pour soutenir la libération des personnes concernées, compte tenu également des risques que représente la pandémie de COVID-19. Le HCR a plaidé pour que chaque réfugié et demandeur d'asile identifié en détention soit libéré et a entrepris des interventions spécifiques en ce qui concerne la libération des personnes particulièrement vulnérables, y compris les femmes et les enfants risquant d'être victimes de trafic, d'exploitation ou de maltraitance et les personnes présentant des urgences médicales. Le HCR a aidé les personnes libérées en leur fournissant de l'argent et d'autres services. L'UNICEF a continué de chercher des mesures de substitution à la détention et de fournir une assistance vitale aux enfants détenus. Pour faciliter les solutions à long terme, l'UNICEF, en collaboration avec le HCR et l'OIM, a mis en place un groupe de travail chargé de déterminer l'intérêt supérieur des enfants non accompagnés et séparés, l'idée étant de dégager des solutions durables pour l'enfant[39]. Il collabore avec les autorités libyennes et d'autres partenaires pour créer des centres temporaires pouvant s'imposer comme une solution de rechange à la détention et fournir des services aux enfants vulnérables. Le HCR, en collaboration avec le International Refugee Assistant Project, a poursuivi la mise en œuvre d'un projet de regroupement familial pour les enfants non accompagnés et séparés sur la route de la Méditerranée centrale. En 2020, il a établi le profil de 299 enfants, en a recommandé 151 pour la réinstallation et 2 pour le rapatriement volontaire.

37. En juin 2020, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le HCR ont commencé à fournir une aide alimentaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile libérés, en donnant la priorité aux victimes de la traite et aux personnes menacées par la traite. Dans le cadre de ce projet, les personnes libérées des centres de détention ont reçu des rations alimentaires d'urgence pour les aider à survivre jusqu'à ce qu'elles s'installent en milieu urbain. Pendant la phase pilote d'un projet distinct, qui se déroulera de novembre 2019 à mai 2020, le PAM et l'OIM ont aidé quelque 21 000 migrants à l'extérieur des centres de détention en leur fournissant des rations prêtes à consommer.

38. L'UNICEF a continué de fournir aux enfants vulnérables des services de protection et d'appui psychosocial essentiels, notamment aux enfants en déplacement et aux enfants touchés par les conflits armés et les déplacements, afin d'améliorer leur bien-être psychosocial et leur résilience. De janvier à juin 2020, plus de 13 000 enfants (environ 45 % de garçons, 55 % de filles) ont bénéficié de services de protection de l'enfance, notamment de services de santé mentale et de soutien psychosocial et de prise en charge dans les écoles, les centres Bayti (« maison »), les foyers pour personnes déplacées et d'autres cadres urbains dans toute la Libye. En outre, l'UNICEF et ses partenaires ont fourni des services d'intervention contre la

[38] Communiqué de presse du HCDH, de l'OIM, du HCR et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Les droits et la santé des réfugiés, des migrants et des apatrides doivent être protégés dans le cadre des efforts de lutte contre la COVID-19 » (31 mars 2020).

[39] Y compris le rapatriement volontaire, la réinstallation et l'intégration locale ou l'accès à une solution d'admission complémentaire.

violence de genre à plus de 2 500 personnes (plus de 1 900 femmes et filles et 600 hommes et garçons) ainsi que des services de prévention et d'atténuation des risques.

39. Selon la dernière Matrice de suivi des déplacements de l'OIM de juin 2020, on dénombre au moins 600 300 migrants en Libye. Au 31 juillet 2020, 48 826 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR en Libye, principalement en provenance de la République arabe syrienne (34,3 %), du Soudan (31,9 %) et de l'Érythrée (12,1 %). En mars 2020, le HCR a évacué 128 réfugiés vers le Niger par l'intermédiaire du mécanisme de transit d'urgence. Le 18 mars, les départs effectués dans le cadre de l'évacuation et de la réinstallation dans des pays tiers organisés par le HCR ont été suspendus dans le monde entier en raison de la COVID-19. Les vols d'évacuation restent suspendus au 31 juillet 2020. En raison de la fermeture des frontières internationales dans le cadre des mesures préventives de lutte contre la COVID-19, le programme de retour humanitaire volontaire de l'OIM a été suspendu pendant la majeure partie de la période considérée. Il a repris le 20 août, après cinq mois d'arrêt[40].

40. Sur le million de personnes recensées par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires comme ayant besoin d'une aide humanitaire en Libye en 2020, plus d'un tiers (358 000) sont des migrants et des réfugiés et environ 30 % sont des enfants. Les partenaires humanitaires ont prévu d'aider 134 000 de ces réfugiés et migrants dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Libye pour 2020, notamment en leur offrant des services de protection et une aide vitale sous forme de vivres, de produits non alimentaires, d'abris, de services sanitaires et éducatifs. Jusqu'à présent, en 2020, l'ONU a facilité l'aide humanitaire apportée à plus de 49 000 migrants et réfugiés dans le pays.

41. En mai 2020, la Procureure de la Cour pénale internationale a indiqué au Conseil de sécurité que son Bureau poursuivait l'enquête sur la détention arbitraire et les mauvais traitements graves infligés aux migrants et aux réfugiés qui tentent de transiter par la Libye[41].

42. Le 22 juin, le Conseil des droits de l'homme a adopté sa résolution portant création d'une mission internationale d'enquête en Libye, chargée d'établir les faits et les circonstances de la situation des droits humains dans toute la Libye et de documenter les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits par toutes les parties en Libye depuis le début de 2016.

VI. Observations

43. Encore de nombreuses personnes ont péri en Méditerranée dans leur tentative désespérée de rallier des côtes sûres. Nous les pleurons. Je suis profondément alarmé par les informations faisant état d'interventions tardives face aux appels de détresse, de refoulements coordonnés et d'utilisation de navires privés pour renvoyer des réfugiés et des migrants en Libye. J'appelle tous les États Membres à remplir l'obligation que leur fait le droit international de secourir au plus vite les personnes en détresse en mer.

44. Je tiens à souligner une fois de plus que la Libye ne peut être considérée comme un lieu sûr ou un pays tiers sûr aux fins du débarquement de réfugiés et de migrants.

---

[40] OIM, « First IOM Libya voluntary return charter in five months assists over 100 Ghanaian migrants », 21 août 2020.

[41] Voir www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=200505-statement-prosecutor-unsc-libya&ln=fr.

Les États Membres doivent, au regard du droit international, assurer le sauvetage de personnes en mer et leur transfert en lieu sûr dans le respect des droits de la personne, notamment pour ce qui est du principe du non-refoulement. À cet égard, je relaie l'appel lancée par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en faveur d'un moratoire sur toutes les interceptions et les renvois en Libye[42]. Il est urgent de mettre en place un autre système permettant de ramener les personnes secourues et interceptées en mer dans des ports sûrs.

45. Je suis reconnaissant à toutes celles et ceux qui continuent de risquer leur vie pour rechercher et secourir des personnes en Méditerranée centrale. Ils sont dignes de notre admiration et de notre soutien. Il est impératif de lever immédiatement toutes les restrictions qui les empêchent de mener à bien leurs activités. Les retards rencontrés par les navires pour entrer aux ports et débarquer des migrants et des réfugiés peuvent dissuader d'autres navires de remplir leurs obligations de sauvetage en mer, ce qui a des répercussions négatives pour toute personne en détresse en mer, en Méditerranée centrale et au-delà. Il est possible de surmonter les préoccupations légitimes liées à la santé publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 par une quarantaine limitée dans le temps, des contrôles sanitaires et d'autres mesures. Ces mesures doivent être appliquées sans discrimination et dans le cadre des protocoles sanitaires nationaux en vigueur. L'ONU est prête à soutenir la prise en charge efficace et rapide des réfugiés et des migrants débarqués.

46. Comme je l'ai déjà souligné, les États membres de l'Union européenne qui accueillent la majorité des réfugiés et des migrants arrivant par la mer méritent la solidarité de leurs voisins européens. Les arrangements ad hoc actuels, dans le cadre desquels la réinstallation des personnes secourues au sein de l'Union européenne se négocie à l'arrivée de chaque navire, ne sont pas viables. Je renouvelle mon appel en faveur d'un accord de débarquement fiable et prévisible, adopté par l'ensemble des États membres, mus par un sentiment de solidarité et le sens des responsabilités, et je compte qu'un tel accord pourra être trouvé grâce aux débats en cours sur un éventuel pacte de la Commission européenne sur la migration et l'asile[43]. J'espère en outre qu'il conduira à terme à l'adoption d'un accord de débarquement prévisible par tous les États côtiers du bassin méditerranéen. Je rappelle que le système des Nations Unies est toujours disposé à soutenir la mise en place d'un mécanisme régional prévisible de débarquement et de solidarité basé sur la proposition conjointe du HCR et de l'OIM de 2018.

47. Je tiens à remercier l'Union européenne pour les efforts inlassables qu'elle déploie depuis 2015 en faveur de l'application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures par l'intermédiaire de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA. Je prends note du fait que la perturbation des activités des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains ainsi que le renforcement des capacités et la formation de la marine et des garde-côtes libyens restent des tâches inscrites au mandat de la nouvelle opération EUNAVFOR MED IRINI.

48. Les autorités libyennes ont montré leur détermination à secourir les personnes en péril en mer, même dans des circonstances très difficiles. Les rapports faisant état de pratiques d'interception dangereuses et de violences lors des débarquements en Libye sont préoccupants. La sécurité des migrants et des réfugiés doit être la priorité absolue lors de l'interception, du sauvetage, du débarquement et par la suite. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont soutenu la marine et les garde-côtes libyens et j'appelle tous les acteurs à faire en sorte que le soutien à la garde côtière libyenne soit assorti de mesures claires et efficaces pour atténuer le risque de violations des

---

[42] Note de presse du HCDH sur les sauvetages de migrants en mer Méditerranée, 8 mai 2020.

[43] Recommandations du HCR pour la proposition de nouveau pacte sur la migration et l'asile de la Commission européenne, janvier 2020.

droits humains. Il est urgent d'améliorer la coordination et le flux d'informations entre tous les acteurs intervenant dans les débarquements. J'appelle les autorités libyennes à permettre au système des Nations Unies d'accéder sans entrave aux points de débarquement et aux centres d'enquête et de transit. Il est urgent et impératif de mettre en place un système national d'enregistrement des réfugiés et des migrants, y compris aux points de débarquement, dans les centres de détention et dans les zones urbaines, pour éviter que les réfugiés et les migrants ne soient portés disparus.

49. Rien ne saurait justifier les conditions horribles dans lesquelles les réfugiés et les migrants sont détenus en Libye. La violence sexuelle et fondée sur le genre à laquelle ils sont confrontés constitue une violation atroce de leurs droits fondamentaux et il est urgence de s'attaquer à ce fléau. Je renouvelle mon appel aux autorités libyennes, qui se fait encore plus urgent aujourd'hui dans le contexte de la pandémie de COVID-19, pour qu'elles remplissent les obligations que leur fait le droit international et ferment tous les centres de détention, en étroite coordination avec les entités des Nations Unies. Il est urgent de mettre en place des mesures de substitution à la détention qui soient conformes aux droits de la personne et non privatives de liberté. Les enfants ne devraient jamais être détenus, en particulier lorsqu'ils ne sont pas accompagnés ou qu'ils sont séparés de leurs parents. J'exhorte les autorités libyennes à veiller à ce que ces enfants soient orientés vers des services de protection adéquats et qu'on leur propose des options de prise en charge appropriées en l'absence de solutions à long terme. Il est primordial de les transférer vers des lieux plus sûrs en dehors des centres de détention. Dans l'intervalle, je demande que le personnel des Nations Unies puisse accéder librement et sans conditions aux centres de détention.

50. Les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants continuent de profiter de l'absence de sécurité en Libye. L'objectif primordial reste de trouver des solutions durables et viables au conflit qui sévit en Libye. Il est essentiel de parvenir à un cessez-le-feu durable et de renouer le dialogue politique. Je suis alarmé par la recrudescence de l'ingérence étrangère directe dans le conflit, les parties combattantes recevant un appui militaire arrivant par terre, air et mer. La priorité absolue reste la pleine application de l'embargo sur les armes et j'invite instamment les membres de la communauté internationale à l'observer sans restriction, conformément aux décisions issues de la Conférence de Berlin et aux dispositions de la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité. Je salue les efforts de la nouvelle opération EUNAVFOR MED IRINI pour soutenir l'embargo sur les armes imposé à la Libye par les Nations Unies. En outre, je compte que des progrès seront réalisés afin que toutes les parties en Libye respectent davantage le droit humanitaire international et les droits de la personne, notamment en facilitant l'accès humanitaire, comme convenu dans le cadre du processus de Berlin.

51. Les pratiques actuelles de traite des personnes et de trafic de migrants détaillées dans le présent rapport constituent une violation grave du droit international des droits de l'homme, ces comportements étant explicitement reconnus comme des actes criminels au regard du droit interne de la plupart des États. Il faut faire cesser l'impunité qui règne pour les passeurs et les trafiquants actifs en Libye et ailleurs. Je demande instamment aux autorités libyennes de veiller à ce que les actes odieux commis à Mezda fassent l'objet d'une enquête rapide et que les responsables soient traduits en justice. Il est nécessaire que les États de part et d'autre de la Méditerranée coopèrent davantage, conformément au droit international des droits de l'homme et au droit des réfugiés, l'objectif étant de garantir que les responsables soient identifiés et répondent de leurs actes. Pour identifier et démanteler les réseaux de trafic et de traite, il importe notamment d'assurer la coordination et la coopération entre les services chargés de l'application des lois, les services de protection et les responsables locaux, y compris par-delà les frontières, ainsi que d'enquêter sur les

transactions financières liées au trafic de migrants et à la traite des personnes. J'engage les États Membres à soutenir les travaux des groupes d'experts de l'ONU compétents en vue d'identifier les responsables du trafic de migrants et de la traite des personnes, et à envisager de demander l'inscription de ces personnes sur la liste relative aux sanctions dès lors qu'elles répondent aux critères établis. Les communautés et la société civile jouent un rôle important pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic de migrants, rôle qui devrait être renforcé. Nous nous devons de faire davantage pour renforcer la protection et l'accès à la justice des victimes le long de la route de la Méditerranée centrale, en particulier en Libye.

52. Constat accablant, la pandémie de COVID-19 a encore accru la vulnérabilité des migrants et des réfugiés le long de la route de la Méditerranée centrale, y compris en Libye[44]. Étant donné que de nombreuses frontières sont fermées, que les itinéraires légaux sont très limités, que l'accès à l'asile est restreint et que la situation socio-économique se détériore, les réfugiés fuyant la guerre et les persécutions et les migrants bloqués sont encore plus susceptibles, dans leur désespoir, de se tourner vers les passeurs de migrants. En raison des restrictions liées à la COVID-19, les passeurs de migrants et les trafiquants d'êtres humains peuvent également être enclins à emprunter des itinéraires plus risqués pour éviter les points de contrôle et les contrôles médicaux, ce qui est source de risques supplémentaires pour les réfugiés et les migrants. Étant donné que les ressources sont affectées en grande majorité à la lutte contre la COVID-19, les autorités publiques et les acteurs humanitaires ont moins de capacités pour fournir des services essentiels aux victimes des trafiquants d'êtres humains et des passeurs, y compris ceux qui se trouvent le long de la route de la Méditerranée centrale. J'engage tous les États Membres à rester vigilants face aux nouvelles grandes tendances de la criminalité et à leur évolution afin d'éviter l'impunité des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains dans le contexte de la pandémie et de garantir l'assistance aux victimes.

53. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des déplacements en Méditerranée dans le cadre d'une démarche globale. Les objectifs de développement durable montrent la voie à suivre, en facilitant le renforcement de la gouvernance démocratique, de l'état de droit et des droits humains ; en œuvrant pour des institutions publiques plus fortes, plus résistantes et plus responsables et en favorisant un développement économique durable et équitable. Les mesures visant à lutter contre les changements climatiques et à renforcer la résilience des pays face aux catastrophes naturelles contribuent également à la prévention. L'ONU continuera de faire tout son possible pour aider les États Membres à lutter contre la cause des déplacements forcés et les moteurs de la migration clandestine, tout en aidant les pays d'origine, de transit et de destination. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial pour les réfugiés soulignent la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des situations de réfugiés et de migrants au moyen d'une coopération et d'une solidarité accrues et proposent des orientations importantes à cet égard. La lutte contre les facteurs qui poussent les réfugiés et les migrants à s'élancer pour ce dangereux voyage le long de la route de la Méditerranée centrale nécessite d'investir de toute urgence dans les régimes d'asile et les voies de migration légale pour les réfugiés et les migrants en situation de vulnérabilité, en tenant compte des questions liées au regroupement familial, à l'éducation et à la mobilité de la main-d'œuvre, faute de quoi, réfugiés et migrants continueront d'entreprendre des voyages périlleux et à se mettre encore davantage à la merci des trafiquants et des passeurs.

---

[44] Note de synthèse de l'ONU sur l'impact de la COVID-19 et les personnes en situation de déplacement (juin 2020) ; HCR et OIM : « COVID-19 and mixed population movements » (mai 2020).